

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 18h30

N°DCM2024.04.10/02

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Pascal MEYNENT (Procuration à L. POTIER GABRION), Benoît CHAMBOURDON (Procuration à M. FISCHER), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT), Patrice JUPILLE (Procuration à M. LOCATELLI), Saïda HADDOUR (Procuration à P. DUCIMETIERE)

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Budget primitif 2024 de la Commune

Le budget primitif 2024 de la commune est voté avec une reprise anticipée du résultat de 2023. Le résultat de clôture de 2023 s'établit à 3 261 718.16 €. Il est proposé de reporter 1 711 845.52 € en recette de fonctionnement du budget 2024(compte 002) et 1 549 872.64 € en recette de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement de la section.

Section de fonctionnement

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat 2023 qui peut être reprise en recette de fonctionnement du budget 2024 pour 1 711 845 €.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 14 175 036 €. Si on neutralise les recettes financières et exceptionnelles on obtient les recettes de gestion courante, représentatives de l'activité de la collectivité. Les recettes de gestion courante s'élèvent à 13 739 447 €. Elles augmentent de 433 147 €, soit 3.3% par rapport au Compte Administratif 2023 (CA 2023).

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » Il se compose principalement des redevances culturelles (école de musique, médiathèque), périscolaires (cantine et garderie), ainsi que des refacturations (personnel, charges locatives). Les recettes de ce chapitre sont en hausse de 310 377 €, soit 52.9%. En 2024 viennent s'adjoindre des recettes d'animation et de santé. En effet, le service jeunesse a été transféré du CCAS vers la commune et le Centre De Santé du Foron (CDS) a démarré son activité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		C A 2023	B P 2024	E / CA 23	Soit
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	586 427,29	896 804,00	310 377	52,9 %
70632	Redevances à caractère de loisirs	0,00	16 000,00	16 000	
	11800 ALSH vacances 12-18		14 000,00	14 000	
	11810 ALSH camps 12-18		2 000,00	2 000	
70688	Autres prestations de services	0,00	326 000,00	326 000	
	230 centre de santé du Foron		326 000,00	326 000	

Le chapitre 73 « impôts et taxes » Il se compose principalement des droits de mutation, des reversements de taxes sur l'électricité et des contributions directes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		C A 2023	B P 2024	E / CA 23	Soit
73	Impôts et taxes	8 802 573,73	8 885 981,00	83 407	0,9 %
73111	Contributions directes	5 289 653,00	5 444 228,00	154 575	2,9 %
731721	Taxe de séjour		20 000,00	20 000	
73123	Taxe addition. aux droits de mutation ou à la taxe de	555 560,78	480 000,00	-75 561	-13,6 %

Les recettes de ce chapitre sont en hausse de 83 407 €, soit 0.9%.

- Le produit des impôts (compte 73111) augmenterait à taux de fiscalité inchangé du fait de l'évolution des bases fiscales et de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Les nouvelles recettes issues de la taxe de séjour (compte 731721) sont évaluées avec prudence
- Les droits de mutation (compte 7381) sont anticipés à la baisse du fait du ralentissement observé sur le marché immobilier.

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations ». Il se compose des dotations de l'Etat, du département (Fonds Genevois), des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales et des compensations de l'Etat pour les exonérations d'impôts.

L'augmentation sur ce chapitre s'élève à 121 432 €, soit 3.6%.

- Elle est liée aux dotations qui vont être perçues au titre du CDS.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » Il se compose des loyers générés par le parc locatif, par la redevance de concession gaz et par des indemnités d'assurance.

75	Autres produits de gestion courante	433 318,94	356 927,00	-76 392	-17,6 %
752	Revenus des immeubles	386 233,57	348 527,00	-37 707	-9,8 %
75888	Produits divers de gestion courante	38 690,65	0,00	-38 691	-100,0 %

La diminution des recettes de 76 392 € sur ce chapitre s'explique de la manière suivante :

- Les revenus locatifs du parc immobilier sont évalués à l'instant T et en tenant compte des logements classés énergétiquement G et qui ne pourront plus être loués.
- En 2023 la commune a perçu 38 690 € de recettes ponctuelles correspondants à des indemnités d'assurance.

Le chapitre 76 « produits financiers » se compose du versement de l'aide du Fonds de Soutien pour la sortie du prêt structuré à hauteur de 435 589 €. Cette somme sera versée chaque année jusqu'en 2028 pour compenser le prêt contracté pour payer l'indemnité de remboursement anticipé du prêt structuré.

Le chapitre 77 « produits spécifiques » : il n'est pas prévu de recette exceptionnelle pour 2024.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » correspond aux remboursements sur les arrêts maladies et aux différentes aides qui peuvent être perçues sur les contrats aidés. Les recettes sont évaluées pour ce chapitre à 65 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 13 398 765 €. Si on neutralise les dépenses exceptionnelles et les intérêts de la dette, on obtient les dépenses de gestion courante, représentatives de l'activité de la collectivité. Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 13 178 572€. Elles augmentent de 1 411 437 €, soit 12% par rapport au CA 2023, se répartissant de la manière suivante dans les différents chapitres budgétaires.

		Prévisions CA 2023	BP 2024	Ecart	Soit
011	Charges à caractère général	3 503 366,59	3 692 039,00	188 672,41	5,4%
012	Charges de personnel	5 344 994,18	6 430 322,00	1 085 327,82	20,3%
014	Atténuations de produits	308 147,20	308 150,00	2,80	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	2 610 626,76	2 748 061,08	137 434,32	5,3%
	Totale des dépenses de gestion courante	11 767 134,73	13 178 572,08	1 411 437,35	12,0%

Cette forte augmentation, comme on le verra dans les explications ci-dessous, est à pondérer du fait notamment que l'on compare un compte administratif à un budget, c'est-à-dire un réalisé par rapport à une autorisation budgétaire de dépense maximale, mais également par le fait de transferts de personnel et de service du CCAS vers la commune (transfert du service jeunesse). La réelle augmentation provient de la mise service du Centre de Santé du Foron.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 3 692 039 €. Ce chapitre se compose des achats de matières (énergies, fournitures...) ce sont les comptes débutants par 60, des services extérieurs (entretiens, maintenances, frais de communication, honoraires...) ce sont les comptes débutants par 61 et 62 et des impôts et taxes (comptes débutants par 63).

Les dépenses autorisées sont en hausse de 5,4% par rapport au CA 2023, soit 188 672 €. Compte tenu du taux de consommation des crédits sur ce chapitre, on peut s'attendre au terme de l'année 2024 à un niveau de dépenses équivalent à 2023.

L'évolution se répartie dans les différentes composantes du chapitre 011 suivant le tableau ci-dessous.

		Prévisions CA 2023	BP 2024	Ecart	Soit
011	Charges à caractère général	3 503 366,59	3 692 039,00	188 672,41	5,4%
60	Achats	1 378 814,67	1 324 535,00	-54 279,67	-3,9%
61	Services extérieurs	1 473 693,32	1 618 556,00	144 862,68	9,8%
62	Autres services extérieurs	585 374,45	681 948,00	96 573,55	16,5%
63	Impôts et taxes	65 484,15	67 000,00	1 515,85	2,3%

Le détail des évolutions significatives par compte est le suivant,

Au niveau des achats (comptes 60) : -54 279 € entre CA 2023 et BP 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
60612	Energie, électricité	777 494,74	670 000,00	-107 495	-13,8 %
60628	Autres fournitures (pharmacie..)	6 229,54	35 200,00	28 970	465,0 %
	230 CENTRE SANTE DU FORON	6 229,54	34 000,00	27 770	445,8 %

- Sur le poste énergies, le plan de sobriété énergétique et la baisse des prix pourraient générer une économie de plus de 100 000 € selon l'estimation du SYANE
- La mise en service du CDS engendre des nouvelles dépenses qui n'existaient pas sur les budgets précédents comme les consommables et produits médicaux
- Le reste est composé d'indexations de prix tel que la restauration scolaire +4%

Au niveau des services extérieurs (comptes 61) : +144 862 € entre CA 2023 et BP 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
61358	Locations mobilières	73 598,32	121 857,00	48 259	65,6 %
615221	Entretien et réparations sur bâtiments	370 060,11	250 000,00	-120 060	-32,4 %
615231	Entretien et réparations sur voies et réseaux	512 304,29	618 000,00	105 696	20,6 %
6156	Maintenance (ascenseurs, phot., alarmes)	131 013,87	188 898,00	57 884	44,2 %
616	Primes d'assurances	83 867,94	98 611,00	14 743	17,6 %

Les évolutions significatives sont,

- Compte 61358 : contrat de location oxygène pour le CDS ; incidence de la migration informatique et équipement numérique des écoles
- Compte 615221 entretien des bâtiments : dépense ponctuelle en 2023 pour l'aménagement du CDS
- Comptes 615231-615232 voiries et réseaux: expérimentation du schéma de circulation et de stationnement ; abondement de la ligne marquage au sol pour des équipements de sécurité.
- Compte 6156 maintenance : maintien de l'enveloppe budgétaire et incidence CDS et migration informatique.
- Comptes 6161 et 6168 assurances : hausse assurance flotte automobile

Au niveau des autres services extérieurs (comptes 62) : +96 573 € entre CA 2023 et BP 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
6228	Divers intermédiaires	175 617,69	299 936,00	124 318	70,8%
	230 CDS		3 000,00	3 000	
	231 PVD		24 500,00	24 500	
	283 Nos cœurs Rochois		18 300,00	18 300	
	309 Migration info CU Commun		18 550,00	18 550	
	30600 ALSH VACANCES		13 500,00	13 500	
	30610 ALSH CAMPS		3 500,00	3 500	
	25010 Etude SPR		41 000,00	41 000	
6232	Fêtes et cérémonies	168 729,57	118 000,00	-50 730	-30,1%
6262	Frais de télécommunications	59 330,59	55 000,00	-4 331	-7,3%
6283	Frais nettoyage des locaux	48 722,00	74 000,00	25 278	51,9%
	230 CDS		15 000,00	15 000	
	20000 bâtiment divers		15 000,00	15 000	

- Le compte 6228 « intermédiaires divers » comporte en dépenses:
 - Les dépenses du CDS
 - Les projets en lien avec PVD : vitrophanie, Projet Alimentaire Territorial (PAT), urbanisme temporaire...
 - Le budget pour l'opération de formation aux gestes de 1^{er} secours pour l'opération « Nos cœurs Rochois »
 - Les honoraires liés à la migration informatique
 - Les prestations achetées par le service jeunesse (vacances, camps)
 - L'étude Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Le compte 6232 « fêtes et cérémonies » comportait en 2023 en dépense ponctuelle 50 000 € pour le 51^{ème} anniversaire du jumelage la Roche –Stockach.
- Le compte 6283 frais de nettoyage tient compte du nettoyage du CDS et du maintien d'une enveloppe pour l'externalisation des prestations en cas de besoin de renfort.

Le chapitre 012 « charges de personnel »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 344 994,18	6 430 322,00	1 085 328	20,3%

Pour 2024, les charges de personnel de la Commune (Chapitre 012) s'élèvent 6 430 322 €. Elles augmenteraient ainsi de 1 085 328 €.

Cette augmentation de 20,3% par rapport au CA 2023 se décompose de la manière ci-après :

- > Des augmentations liées aux évolutions législatives (+ 2,6%) :
 - + 90 000€ liés aux évolutions législatives (instauration d'une indemnité de résidence de 3%),
 - + 56 000€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires (majoration indiciaire).
- > Des augmentations structurelles classiques (+ 3,5%) :
 - + 96 000€ liés aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT),
 - + 21 000€ liés à l'augmentation des charges patronales,
 - + 54 000€ liés à des provisions (remplacements urgents, soldes CET...),
 - + 12 000€ liés à des provisions pour des frais de recrutement (honoraires),
 - + 8 000€ liés à des frais d'apprentissage.

> Des diminutions liées à des réorganisations de services, lesquelles sont atténuées par un effet report des postes non pourvus en 2023 (-2,4%) :

- 84 000€ liés à un effet report des réorganisations de service mise en place en 2023,
- 87 000€ liés à des réorganisations planifiées en 2024 (Services Bâtiments et Voirie),
- + 44 000€ liés à un effet report de postes non pourvus une partie de l'année 2023.

> Des augmentations liées aux transferts de services et de personnels entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (+3,4%) :

- 56 000€ liés au transfert du Service Prévention vers le CCAS,
- + 153 000€ liés au transfert du Service Jeunesse à la Commune,
- + 85 000€ liés au transfert d'agents d'entretien du CCAS à la Commune.

> Des augmentations liées à la création d'un nouveau service (+13,2%) :

- + 705 000€ liés à la création d'un centre de santé municipal

Si on extrait de ces augmentations,

- d'une part, les augmentations exceptionnelles imposées par l'Etat en décembre 2023 puis janvier 2024 (indemnité de résidence de 3% + majoration indiciaire) pour un montant de 146 000€
- d'autre part, les créations et transfert de services (Centre de Santé et Service Jeunesse) pour un montant de 858 000€

le budget aurait augmenté de 93 000€, soit une hausse de 1,7%, en lieu et place des 20,3%.

Cette hausse maîtrisée, inférieure à 2%, est le résultat d'importants efforts de réorganisation afin d'optimiser le fonctionnement des services au sein de la collectivité. Cela a permis d'atténuer l'impact des augmentations structurelles (évolutions statutaires, augmentations de charges patronales, action sociale obligatoire...).

Par ailleurs, les difficultés croissantes de recrutement, cumulées avec une accélération du turn-over, engendrent également une baisse artificielle de la masse salariale, avec des postes laissés vacants une partie de l'année

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : ce chapitre se compose principalement des indemnités aux élus, des contributions obligatoires et des subventions versées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
65	Autres charges de gestion courante	2 610 626,76	2 748 061,08	137 434	5,3 %
65313	Maires, adjoints, conseillers/Cot. de retraite	14 523,57	23 295,00	8 771	60,4 %
65315	Maires, adjoints, conseillers/Formation	3 925,00	9 200,00	5 275	134,4 %
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		5 000,00	5 000	
6553	Service d'incendie	398 949,00	414 907,00	15 958	4,0 %
6561	Contribution aux organismes de regroupement	202 763,79	227 100,00	24 336	12,0 %
	86 SYANE		22 100,00	22 100	
	60000 SIVU ESPACE NAUTIQUE DES FORO	202 763,79	205 000,00	2 236	1,1%
657362	Subv. de fonct./C.C.A.S. et caisses des écoles	867 544,76	923 271,08	55 726	6,4 %
	50800 SUBVENTION CCAS	867 544,76	923 271,08	55 726	6,4%
65748	Subventions de fonct./Autres organismes	887 739,00	900 489,00	12 750	1,4 %

Les dépenses sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sont en hausse de 137 434 € avec pour principaux mouvements :

- Cotisation de retraite des élus (compte 65313) : hausse de l'enveloppe liée à la possibilité de racheter des années antérieures pour les élus qui le souhaitent.
- Formation des élus (compte 65315) : maintien de l'enveloppe budgétaire
- Perte sur créance irrécouvrable (compte 6541) : provision pour répondre aux demandes de la DGFIP en matière d'annulation de créances devenues irrécouvrables.
- Service d'incendie (compte 6553) : hausse de 4% de la contribution obligatoire au SDIS
- Contribution aux organismes de regroupement (compte 6561) : participation à l'installation de bornes de recharge de véhicule par le SYANE
- Subvention au CCAS (compte 657362) : hausse de la subvention d'équilibre au CCAS due principalement au déficit de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.
- Subventions aux associations et autres organismes (compte 65748) : maintien de l'enveloppe des subventions. Se reporter au détail des subventions accordées pages 14 et 15 de l'annexe.

Le chapitre 66 « charges financières »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				CA 2023	BP 2024	E/ CA 23	Soit
66	Charges financières			219 506,65	204 017,00	-15 490	-7,1%
66111	Intérêts des emprunts et dettes			228 801,56	213 316,00	-15 486	-6,8%
	Intérêts de emprunts			228 801,56	213 316,00	-15 486	-6,8%
66112	Intérêts courus non échus exercice			-9 294,91	-9 299,00	-4	0,0%

Les charges financières liées à l'endettement sont en diminution de 15 486 € (-6.8%) du fait du désendettement progressif.

Le taux moyen d'intérêt de la dette se situe pour 2024 à 2,27%.

Le ratio en-cours de la dette/CAF brute est de 5.4 ans à fin 2023.

Suite à la sortie du prêt structuré au cours de l'année 2016, la dette se compose à présent de 100% de taux fixes et taux variables simples (6 prêts classement A1 charte Gisler) L'en-cours de la dette au 1^{er} janvier 2024 (au sens de la comptabilité publique, c'est-à-dire hors prêt finançant le fonds de soutien) est de 7 207 139 €.

Le chapitre 67 «charges spécifiques»

Ce chapitre comporte une provision de 6 877 € pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » est budgété pour 308 150 € au titre du prélèvement pour insuffisance de logements sociaux et le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dans l'attente de la notification des montants définitifs.

Bilan de la section de fonctionnement :

Le projet de budget comporte la liste d'attribution des subventions aux associations et organismes (p14 et 15 de l'annexe du budget)

La prévision de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres budgétaires 021 et 023) est de 1 837 722 €.

Section d'investissement

Les Restes à Réaliser (RAR) sont repris avec le résultat de l'exercice 2023.

Les RAR en dépense sont de 5 057 439.58 € (détail pages 18 à 20 de l'annexe)

Les RAR en recette sont de 439 580 € (détail page 16 de l'annexe)

Le besoin de financement dégagé par les RAR est de 4 617 859.58 € couvert par l'excédent du solde d'exécution 2023 de la section d'investissement pour 3 067 986.94€ et par l'affectation d'une partie du résultat de clôture 2023 à la section d'investissement au compte 1068 pour 1 549 872.64 €

Les recettes réelles 2024 de la section d'investissement sont de 2 641 700 €.

Les nouvelles recettes d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Pour 385 000 € de FCTVA
- Pour 250 000 € de taxes d'urbanisme
- Pour 570 200 € de subventions d'investissement (chapitre 13).
- Pour 1 000 000 € d'un emprunt (chapitre 16)
- Pour 436 500 € de produits de cession (détail p22 de l'annexe)

Les dépenses réelles 2024 de la section d'investissement s'élèvent à 5 139 115 € (voir liste détaillée p 18 à 20)

Le chapitre 10 « Dotations et réserves » correspond à des remboursements de taxes d'urbanisme suite à des modifications de l'assiette de la taxe. Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € est constituée.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement du capital des emprunts qui mobilisera 876 753 €

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » s'établit à 76 113 €.

- Modification du PLU (compte 202) : 40 000 €
- Refonte du site internet et licences de logiciels de bureautique (compte 2051) : 36 113 €

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »

- Aide à la réhabilitation dans le quartier historique pour 15 000 €

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » s'élève à 1 301 249 €.

Les nouvelles demandes les plus importantes sur 2024 sont (cf détail sur annexe pages 18 à 19) :

- ❖ Les acquisitions foncières parcelle AE470 ilot Grenette (compte 2111) pour 81 000 €.
- ❖ Sur le patrimoine bâti (comptes 2121-2128-21312-21313-21314-21318-21351-21352-2138) sont programmées 403 780 € de dépenses nouvelles avec pour principaux chantiers :
 - La sécurisation du talus de l'école Chamboux 150 000 €,
 - La sécurisation des accès aux écoles 27 500 €,
 - L'acquisition des locaux du CDS 427 000 €
 - La réfection de l'éclairage de la salle d'exposition du château de l'Echelle 25 000 €
 - L'éclairage LED de la façade de l'Hôtel de Ville 30 000 €
 - La rénovation de la clôture de la MJC 21 000 €
 - Crèche multi accueil basculement des crédits au compte 238 (aspect comptable neutre budgétairement)
- ❖ Sur les réseaux (comptes 2151-21534) sont inscrits 679 299 € de dépenses nouvelles consacrées aux enveloppes suivantes :

Route de Lavillat 2ème tranche	150 000 €
Rue de la Folleuse	60 000 €
Route d'Orange pour 1km très détérioré	360 000 €
Requalification ave J Jaurès indexation prix	40 000 €
Parking Canada : revêtement : 28 000€ ; Parking Pontet : Borne vidange Camping Car : 6 000€ sécurisation : 2 000€	36 000 €

- ❖ Des équipements (comptes 2158-21831-21838-21848-2188) à hauteur de 137 170 € dont :
 - Du renouvellement d'extincteurs pour 3 000 € (compte 2158)
 - Le renouvellement du matériel informatique des écoles 23 000 € (compte 21831)
 - Du renouvellement de matériel informatique Mairie 30 000 € (compte 21838)
 - Du mobilier à hauteur de 33 260 € (compte 21848),
 - Du matériel pour les services pour 47 910 € (compte 2188)

Le chapitre 23 « immobilisations en-cours » s'établit à 3 125 000 €

- Travaux de mise en œuvre de l'éclairage intelligent sur le secteur centre-ville avec le SYANE 165 000 €
- Budgétisation complète de la construction de la crèche multi-accueil et RPE 2 960 000 €.

Synthèse budget primitif 2024 avec reprise anticipée du résultat de 2023

Section de fonctionnement équilibrée à 15 917 457.52 €
Dont virement à la section d'investissement 1 837 722 €
Dont excédent antérieur reporté (compte 002) 1 711 845.52 €

Section d'investissement équilibrée à 10 871 116.40 €
Dont solde d'exécution antérieur reporté (compte 001) 3 067 986.94 €
Dont affectation du résultat (compte 1068) 1 549 872.64 €

Fongibilité des crédits

Il est proposé pour le budget 2024 de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre globalisé 012).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 mars 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (Y. MINO, M. FISCHER, N. ORSIER, JF. VILLER, B. CHAMBOURDON par procuration) et 4 « ABSTENTIONS » (P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET, N. RANNARD par procuration)

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 avec reprise anticipée du résultat de la Commune.
- **AUTORISE** M le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, hors charges de personnel et 7.5% des dépenses réelles pour la section d'investissement.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2131-1 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 16 avril 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 10 avril 2024

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

